

Montréal, le 9 janvier 2020

Par courriel

À : Toutes les entités visées

Objet : Décision D-2019-172 rendue dans le dossier R-4095-2019

Madame,
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2019-172](#) dans le cadre du dossier R-4095-2019 (*Demande relative à l'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité suivant la mise à jour du 1^{er} juillet 2019*).

Cette décision donne suite aux ordonnances rendues dans ses décisions [D-2019-142](#) et [D-2019-150](#). Dans sa décision D-2019-142, la Régie approuvait, notamment, les modifications au Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre). Ainsi, les normes de fiabilité seront applicables aux entités, installations et éléments nouvellement inscrits au Registre à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans sa décision D-2019-150 la Régie reportait la date d'entrée en vigueur du régime de fiabilité applicable aux entités, installations ou éléments nouvellement inscrits au Registre au 1^{er} juillet 2020.

Par sa décision D-2019-172, la Régie juge que les modifications apportées aux textes du Registre, dans leur version française et anglaise, par le Coordonnateur de la fiabilité au Québec, sont conformes aux décisions D-2019-142 et D-2019-150.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour annuelle de la liste des personnes-ressources aux fins de l'administration du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ), la Régie demandera prochainement aux entités visées, y compris celles nouvellement inscrites et sujettes aux normes à compter du 1^{er} janvier 2021, de lui transmettre les noms des personnes responsables de l'administration du PSCAQ.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452
Courriel : secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml